

## DECLARATION CONCERNANT L'ALIMENTATION INFANTILE

A la demande formulée par la Commission du Codex Alimentarius à sa onzième session (1976), la présente publication contient la déclaration ci-après concernant certains aspects de l'alimentation infantile:

«Les effets de la malnutrition protéino-calorique sur la morbidité et la mortalité chez les enfants en bas âge appartenant à des groupes socio-économiques défavorisés sont bien connus. Il est prouvé scientifiquement qu'elle entrave la croissance physique et le développement mental et l'on sait également qu'elle peut avoir des conséquences néfastes au cours de la gestation et de la lactation.

L'alimentation infantile présente donc un intérêt primordial et l'on ne saurait trop souligner la valeur de l'allaitement au sein, car le lait maternel constitue l'aliment idéal du nourrisson pendant les six premiers mois de son existence. Cependant, par suite d'un mauvais état de santé de la mère et de certaines conditions sociales, la durée de la lactation peut être abrégée, l'enfant séparé de sa mère ou l'allaitement au sein rendu impossible d'autre façon. Dans ces cas, il est nécessaire d'administrer des aliments de remplacement, tels que les préparations pour nourrissons afin de compenser l'absence de lait maternel. Il existe de nombreuses préparations de ce type qui assurent un apport nutritionnel suffisant; à condition qu'elles soient préparées dans des conditions d'hygiène et données en quantités appropriées, il n'y a aucune contre-indication à leur emploi. Cependant, lorsque les conditions économiques ne permettent pas l'achat en quantité suffisante d'aliments appropriés - pour la première enfance - tels que les préparations pour nourrissons - ou si la mère ne sait pas les utiliser correctement (bonne hygiène, ration équilibrée, proportions justes, etc.), les nourrissons peuvent manifester des symptômes de carence nutritionnelle ou même parvenir à un état de malnutrition grave.

Il est donc nécessaire d'encourager par tous les moyens possibles l'allaitement au sein, afin que la désaffection qui semble actuellement se dessiner à l'égard de ce mode d'alimentation n'ait pas pour résultat l'adoption de méthodes artificielles, qui risqueraient d'être inadaptées aux nourrissons ou même d'influer de façon néfaste sur leur santé.»